

Date de la séance

Le 01 juillet 2026

Date de convocation

Le 25 juin 2026

Date de publication

Le 25 juin 2026

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 25

Procurations 7

Excusé 0

Absent 2

N° 2026-07-62

OBJET :

**Adoption du rapport
d'activités de la CCGM**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la

Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 01 juillet à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Sandrine HUSER

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Martine LEPAGE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Sylvie BIGAY, Denis COURTOT, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Vincent LAVISSE

Commune de MONTAINVILLE : Sophie MALLEDAN (suppléante d'Eric MARTIN, excusé)

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Carl MAUGER

Procurations :

Michel DELAMAIRE a donné pouvoir à Martine LEPAGE

Jean-Marie ROLLET a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC

Samuel COLLIN a donné pouvoir à Sidonie KARM

Jérôme FENAILLON a donné pouvoir à Carl MAUGER

Nathalie ZENOU a donné pouvoir à Jean-Philippe ANTOINE

Thomas BATIGNE a donné pouvoir à Vincent GAY

Gilles STUDNIA a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Absents : Damien GUIBOUT, Christophe LELAIT

Secrétaire de séance : Vincent MECHENET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre acte du rapport d'activité de la Communauté de Communes Gally Mauldre pour l'année 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 17 juin 2026,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Vincent GAY, Président,

Après en avoir délibéré, (sans vote)

PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté de Communes Gally Mauldre pour l'année 2025,

DIT que ce rapport sera adressé au maire de chaque commune membre de la Communauté de Communes, qui devront en faire communication à leur Conseil municipal.

Le Président
Vincent GAY

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le
07/07/26
- Document rendu exécutoire le

